

MAIRIE DE SOTTEVILLE-SUR-MER

76740

CONVOCAION DU 22 JANVIER 2016

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 29 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Benoît MOREAU, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre CANU, Thierry WYSS, Marie-Hélène CHANGARNIER, Agnès VAN COLEN, Fanny LOURETTE, Stéphanie CAPRON, Pierre GAY, Jean-Luc CANU.

Etaient absents excusés : Monsieur Franck MATTON qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CANU
Monsieur Gérard BLONDEL qui donne pouvoir à Madame Marie-Hélène CHANGARNIER

Monsieur Pierre GAY a été élu secrétaire.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

PROJETS 2016

- Eglise : Monsieur le Maire précise que les joints de la rangée pierre sous toiture sont à refaire. Des devis sont demandés.
- Trottoirs : Les trottoirs, le long de « l'ancien hôtel des rochers » et le long du restaurant sont à refaire. Monsieur Le Maire précise que des devis sont demandés
- Columbarium : A l'aide de photos, Monsieur Le Maire précise un emplacement opportun. Des devis seront demandés avec mise en place d'un jardin du souvenir.

SIVOS DU DUN ET DE LA VEULES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CANU concernant la réunion qui s'est tenue avec Madame La Sous-Préfète et Madame l'Inspectrice d'Académie. Cette réunion avait pour objet les écoles en milieu rural.

Monsieur Jean-Pierre CANU fait un bref compte-rendu de la réunion avec l'aide du diaporama fourni par l'Inspection Académique. Il souligne qu'une classe au moins est menacée de fermeture. Une réunion le 11 Mars de l'Académie est prévue.

Monsieur Le Maire souligne que Monsieur Le Maire du Bourg-Dun a écrit aux Communes du SIVOS. Il ne souhaite pas que sa classe ferme.

Aucun Maire ne souhaite que son école ferme. Mais l'Académie désire réorganiser car il y a beaucoup trop d'écoles à 1 classe.

Monsieur Le Maire de VEULES-LES-ROSES propose de regrouper toutes les classes à VEULES et de prendre en charge le coût des travaux occasionnés par ce regroupement.

Monsieur Pierre GAY propose le partage de services dans chaque commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil à réfléchir à ce sujet crucial.

Monsieur Le Maire souligne que la participation au SIVOS ainsi que la régie de transport sont calculées jusqu'au 31 Août 2016. Elles s'élèvent à la somme de :

Participation : 28 257 €

Régie Transport : 3 144 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à verser ces participations et à les inscrire au compte 6554 : Contributions aux organismes de regroupement.

DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DE NEIGE

Monsieur Le Maire donne lecture d'une demande de subvention pour une classe de neige avec la classe de CM2 à la Clusaz au chalet, en mars 2016.

6 enfants et 1 accompagnateur sont concernés par cette sortie. Une participation de 150 Euros par personne est demandée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser 150 Euros par personne à savoir un montant total de 1 050 €. Monsieur Le Maire est autorisé à signer le mandat. Cette dépense sera imputée à l'article 65748.

DEMANDE ANTICIPEE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES LUCIOLES »

Monsieur le Maire souligne, qu'en ce début d'année, l'association « Les Lucioles » a quelques problèmes de trésorerie. Il propose d'anticiper le versement de la subvention allouée chaque année lors du vote du budget primitif.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 13 000 € et autorise Monsieur Le Maire à signer le mandat. La dépense sera imputée à l'article 65748 Subventions aux associations.

RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES DE LA CITE DES TISSERANDS

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de BOUYGUES IMMOBILIER concernant la rétrocession des parties communes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à la rétrocession des parties et équipements communs de la résidence « Cité des Tisserands » à savoir la voirie, les places de stationnement visiteurs, les espaces verts, la citerne à incendie et l'éclairage Public. Soit la parcelle cadastrée AE 193 d'une surface de 2 226 m².

Monsieur Le Maire est autorisé à signer l'acte. Les frais d'actes sont pris en charge par l'entreprise BOUYGUES IMMOBILIER pour un euro symbolique.

L'inauguration du lotissement EDF est prévue au printemps prochain.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire souligne que la maintenance de l'Eclairage Public est assurée actuellement par Monsieur SAINT SANS Eric. Le Coût de la prestation s'élève à la somme d'environ 4 000 € par an. Un devis a été demandé au SDE qui assure la mise en place. Le coût de la maintenance est estimé à 12 000 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à renouveler pour 2016 le contrat avec Monsieur SAINT SANS.

SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier des Syndicats des Bassins Versants concernant la participation 2016. Il souligne que ce sujet n'était pas à l'ordre du jour et demande si le conseil est d'accord pour l'étudier. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Le montant de la participation est de 7 449.12€. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire cette somme au Budget Primitif 2016. Cette décision évite ainsi la fiscalisation.

QUESTIONS DIVERSES

Liquidation de la Boucherie :

Monsieur Le Maire précise que la cession du fonds de commerce Boucherie n'a pas abouti. Un commissaire priseur va procéder à une vente aux enchères du matériel. Monsieur Le Maire signale que la Commune n'est pas prioritaire pour le recouvrement des loyers.

Rencontre Sur Le Plateau :

Monsieur Le Maire signale que Monsieur Jean-Pierre CANU est le référent de la Commune auprès de l'Association Rencontre sur le Plateau. Une réunion mensuelle a lieu afin d'organiser les manifestations 2016. Comme chaque année, un spectacle est prévu dans la Commune. Monsieur Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce partenariat. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de continuer avec cette association en prêtant gratuitement la salle. Monsieur Le Maire rappelle également qu'une subvention lui est octroyée lors du vote du budget.

Madame Marie-Hélène CHANGARNIER informe le conseil de deux animations à savoir :

- Le 05 Mars : Repas dansant du Comité des Fêtes
- Le 24 juin : Feu de la Saint Jean organisé par le Club de l'Amitié

Accompagnement des Défunts

Monsieur Le Maire souligne que lorsqu'une personne Sottevillaise décède, les habitants ne sont pas toujours informés de la date de l'inhumation. Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal si la Commune doit communiquer ces informations à la population.

VOTE : POUR 1 CONTRE 10

Il n'y aura donc pas de communication

Stage

Monsieur Le Maire signale qu'une élève de seconde effectuera un stage de trois semaines au mois de février.

Raticide

Monsieur Le Maire souligne que la Mairie distribue du raticide aux habitants qui en font la demande. Il ajoute qu'aucun local n'est adapté pour le stockage de ce produit. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne plus stocker de raticide.

Eclairage devant la salle « La Grange »

Monsieur Le Maire précise qu'un devis a été demandé à Monsieur Eric SAINT SANS concernant un éclairage avec un minuteur à la sortie de la salle « La Grange ».

Panneaux de voirie

Monsieur le Maire donne lecture du devis des panneaux. Il s'élève à la somme de 1 830 € HT. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

Bibliothèque

Monsieur Jean-Pierre CANU souligne que les vitres de la Bibliothèque sont très sales. L'entreprise habituelle VM NET sera contactée pour intervenir pendant les vacances de février.

Monsieur Thierry WYSS propose de rédiger une convention pour les associations concernant le prêt et l'utilisation des locaux communaux.

Surpresseur

Le surpresseur sera mis en service progressivement à partir du 20 Février. Une information aux habitants sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Journal Municipal

Monsieur Le Maire félicite les personnes de la Commission journal pour la rédaction de l'écho des Falaises du mois de janvier. Il a beaucoup plu et avait un contenu de qualité.

La séance est levée à 23 h 55.

